

## **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>2. LISTE DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>3. SUIVI DES IEÉ DU DISTRIBUTEUR DANS LE PLAN DIRECTEUR .....</b>	<b>6</b>
3.1. Suivi des IEÉ au marché résidentiel .....	8
3.2. Suivi des IEÉ au marché affaires.....	9
3.3. Suivi des IEÉ dans les réseaux autonomes.....	10
3.4. Suivi des interventions en gestion de la demande de puissance .....	11
<b>4. CONCLUSION .....</b>	<b>11</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande en puissance du Distributeur en vigueur au 31 décembre 2020.....	6
Tableau 2 : Suivis énergétique et budgétaire des programmes et autres activités par marchés Cumulé 2018 à 2020.....	7
Tableau 3 : Suivi des programmes résidentiels Cumulé 2018 à 2020 .....	8
Tableau 4 : Suivi des programmes affaires CII Cumulé 2018 à 2020.....	9
Tableau 5 : Suivi des programmes en réseaux autonomes Cumulé 2018 à 2020.....	10
Tableau 6 : Suivi des programmes de gestion de la demande de puissance – résidentiel Cumulé 2018 à 2020 .....	11



## 1. INTRODUCTION

1 La présente pièce fait la liste des interventions en efficacité énergétique (IEÉ) en vigueur au  
2 31 décembre 2020 et fait état de leurs résultats cumulatifs au 31 décembre 2020 depuis le  
3 début du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec  
4 2018-2023 (Plan directeur). Les principaux écarts entre la demande présentée au dossier  
5 R-4043-2018, reconnue par la décision D-2019-088<sup>1</sup> portant sur les programmes et mesures  
6 du Distributeur dans le Plan directeur, et les résultats énergétiques et budgétaires y sont  
7 expliqués pour les trois premières années complétées du Plan directeur.

8 Pour ce qui concerne la gestion de la demande en puissance au marché affaires qui n'a pas  
9 fait l'objet de la décision D-2019-088<sup>2</sup>, soit les mesures 67.18 et 37.1 du Plan directeur, voir le  
10 suivi présenté à la section 6 de la pièce HQD-5, document 1<sup>3</sup>.

11 Les ordonnances de la décision D-2019-088 relatives au dépôt des rapports d'évaluation et  
12 aux redressements historiques feront l'objet d'un suivi administratif distinct au printemps  
13 2021<sup>4</sup>.

## 2. LISTE DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

14 Le Distributeur présente au tableau 1 les différents programmes d'économies d'énergie et de  
15 gestion de la demande en puissance en vigueur au 31 décembre 2020 visant toutes les  
16 clientèles du Distributeur selon la nomenclature utilisée dans le Plan directeur.

---

<sup>1</sup> Le paragraphe 257 de la décision D-2019-088 réfère à la décision D-2018-025 (R-4011-2017) autorisant les budgets de l'année 2018 et D-2019-027 (R-4057-2018) autorisant les budgets de l'année 2019.

<sup>2</sup> Décision D-2019-025, paragraphe 52.

<sup>3</sup> Le programme de GDP Affaires est converti en option tarifaire à compter du 14 septembre 2020 conformément aux ordonnances de la Régie dans ses décisions D-2019-164, D-2020-095 et D-2020-120.

<sup>4</sup> Pour ce qui concerne les fiches par programmes présentant les faits saillants de l'année 2020, voir la [lettre](#) du Distributeur datée du 15 mars 2021.

**TABLEAU 1 :**  
**PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET DE GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE**  
**DU DISTRIBUTEUR EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020<sup>5</sup>**

LISTES DES PROGRAMMES ET MESURES (réf. Plan directeur)	DATE DE DÉBUT
<b>Marché résidentiel</b>	
Sensibilisation Mieux Consommer (47.7)	2004
Programme Mieux Consommer (47.8)	2006
Programmes Ménages à faible revenu (47.9)	2006
Gestion de la demande de puissance - Résidentiel (49.3)	2010
<b>Marché affaires</b>	
Produits efficaces agricoles (38.1)	2006
Programme Bâtiments (OIEÉB) (67.17)	2011
Systèmes industriels (OIEÉSI) (38.2)	2011
<b>Tous les marchés</b>	
Innovations technologiques et commerciales (96.4)	2008
Réseaux autonomes (82.2)	2006

### 3. SUIVI DES IEÉ DU DISTRIBUTEUR DANS LE PLAN DIRECTEUR<sup>6 7</sup>

1 Faisant suite à la décision D-2019-088 relative au Plan directeur, le Distributeur présente un  
 2 état d'avancement de l'ensemble de ses programmes par rapport à sa contribution prévue aux  
 3 objectifs d'efficacité énergétique visés par ce Plan. Ce suivi répond à la fois au paragraphe 15  
 4 de l'annexe 2 de l'article 75.1 de la *Loi sur le Régie de l'énergie*<sup>8</sup> et aux besoins d'information  
 5 du Secteur de la transition énergétique du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 6 (MERN/TE) pour les fins de son propre suivi au gouvernement, en permettant une constatation  
 7 des résultats cumulés obtenus pour les années 2018, 2019 et 2020 pour chacun des  
 8 programmes et mesures du Distributeur par rapport aux prévisions énergétiques et  
 9 budgétaires pour ces mêmes années et par rapport aux cibles fixées à l'horizon du Plan  
 10 directeur et reconnues par la Régie<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> Les programmes des marchés Résidentiel et Affaires sont admissibles à la clientèle des réseaux autonomes du Distributeur, laquelle bénéficie de plus d'une offre adaptée afin de tenir compte des spécificités culturelles et des conditions locales.

<sup>6</sup> L'ensemble des données de ce suivi sont présentées selon l'année financière du Distributeur, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ainsi, la cible à l'horizon du Plan directeur pour le Distributeur intègre les résultats attendus pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022. Les montants réels et budgétés incluent les charges et les investissements.

<sup>7</sup> Les écarts entre les données du tableau 16 de la décision D-2019-088 et les montants inscrits aux colonnes Prévisions cumulatives et Horizon du plan des tableaux de cette section sont dus aux arrondis.

<sup>8</sup> Dont le titre a été modifié par la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*.

<sup>9</sup> D-2019-088 et pièces B-0069 et B-0104 du dossier R-4043-2018.

1 Comme illustré au tableau 2, le Distributeur a comptabilisé des économies d'énergie de  
 2 1 375,6 GWh pour ses programmes et activités prévus au Plan directeur pour les années 2018  
 3 à 2020. Le résultat cumulé en économies d'énergie représente un écart favorable de  
 4 50,1 GWh, soit un taux d'atteinte de 104 % par rapport à la cible pour les trois premières  
 5 années du Plan directeur et un taux d'avancement de 61 % par rapport à la contribution totale  
 6 prévue à l'horizon 2023.

7 En ce qui a trait à la gestion de la demande en puissance, les interventions du Distributeur  
 8 auprès du marché résidentiel ont permis un effacement cumulé de 11,1 MW.

9 Pour atteindre de tels résultats, les dépenses cumulatives 2018-2020 ont été de 173,1 M\$,  
 10 soit 45 % des sommes prévues et reconnues par la Régie pour les 5 années du Plan directeur.

**TABLEAU 2 :  
 SUIVIS ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE DES PROGRAMMES ET AUTRES ACTIVITÉS PAR MARCHÉS  
 CUMULÉ 2018 À 2020**

Programmes et activités du Distributeur	Réal cumulatif 2018-2020		Prévision cumulative 2018-2020		Écart 2018-2020		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance
<i>Économies d'énergie</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Marché Résidentiel	22,0	642,6	33,0	441,0	(11,0)	201,6	55,4	783,4
Marché Affaires	96,5	719,7	124,5	873,1	(28,0)	(153,4)	206,5	1 459,1
Réseaux autonomes	17,2	13,3	18,3	10,4	(1,1)	2,9	30,3	18,2
<i>Gestion de la demande de puissance - M\$ et MW</i>								
Marché Résidentiel	9,5	11,1	12,1	94,6	(2,6)	(83,5)	19,5	98,2
Innovations technologiques et commerciales	13,2	-	23,4	1,0	(10,3)	(1,0)	39,3	2,0
Activités communes	14,8	-	18,5	-	(3,7)	-	29,8	-
<b>TOTAL - Approuvés au Plan directeur</b>	<b>173,1</b>	<b>1 375,6</b>	<b>229,8</b>	<b>1 325,5</b>	<b>(56,6)</b>	<b>50,1</b>	<b>380,7</b>	<b>2 262,7</b>
Quote-part versée à MERN/TE	170,7	-	170,7	-	0,0	-	279,2	-

### 11 Innovations technologiques et commerciales

12 En *Innovations technologiques et commerciales*, le Distributeur a encouru une dépense de  
 13 13,2 M\$ pour les trois premières années du Plan directeur, résultant en un écart favorable de  
 14 10,3 M\$ qui s'explique par la réalisation de moins de projets que prévu. Cependant, le  
 15 Distributeur évalue actuellement divers projets afin d'approfondir ses connaissances en  
 16 matière d'utilisation efficace de l'énergie.

### 17 Activités communes

18 De 2018 à 2020, le Distributeur a dépensé 14,8 M\$ pour les activités communes, soit 3,7 M\$  
 19 de moins que le budget autorisé. Toutefois, le Distributeur prévoit des dépenses importantes  
 20 dans les prochaines années pour la réalisation d'études de potentiel technico-économique et

d'évaluations de programmes en conformité avec le calendrier proposé<sup>10</sup>, lesquelles seront complétées sur l'horizon du Plan directeur. De plus, les prévisions d'économies d'énergie à la hausse intégrée à la prévision de la demande dans l'État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement 2020-2029 par rapport à celles prévues dans le Plan directeur exigeront des travaux de conception et de développement de nouveaux programmes ou approches commerciales<sup>11</sup>.

### Quote-part payable à MERN/TE

La décision D-2018-146<sup>12</sup> relative au Plan directeur détermine l'apport financier requis par MERN/TE et sa répartition par forme d'énergie. Conformément à cette décision, le Distributeur comptabilise des dépenses relatives à MERN/TE de 53,1 M\$ pour 2018, de 58,8 M\$ pour 2019 et pour 2020. Ainsi, pour les trois premières années du Plan directeur, la quote-part payée par le Distributeur a totalisé 170,7 M\$.

Le montant total de la quote-part payable à MERN/TE sera de 279,2 M\$ pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2022. Un dernier versement de 14,7 M\$ sera payable le 31 mars 2023 pour un grand total de 293,9 M\$ à l'horizon du Plan directeur<sup>13</sup>.

### 3.1. Suivi des IEE au marché résidentiel

Le tableau 3 présente, pour les années 2018 à 2020, les dépenses réelles aux charges et aux investissements, ainsi que les économies d'énergie visant les clients du marché résidentiel.

**TABLEAU 3 :  
SUIVI DES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS  
CUMULÉ 2018 À 2020**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2020		Prévision cumulative 2018-2020		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<b>Économies d'énergie</b>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Sensibilisation Mieux consommer (47,7)	5,6	220,7	6,6	206,5	(1,0)	14,2	12,0	322,5
Programme Mieux consommer (47,8)	5,8	422,8	5,7	221,0	0,1	201,8	11,7	440,4
Programmes Ménages à faible revenu (47,9)	9,4	4,7	17,4	8,9	(8,0)	(4,2)	27,2	12,9
Développement urbain durable (67,19)	1,2	3,2	3,3	4,5	(2,1)	(1,3)	4,5	7,5
<b>Sous-total marché Résidentiel</b>	<b>22,0</b>	<b>651,4</b>	<b>33,0</b>	<b>441,0</b>	<b>(11,0)</b>	<b>210,4</b>	<b>55,4</b>	<b>783,4</b>

Pour les années 2018 à 2020, les programmes en efficacité énergétique dédiés à la clientèle résidentielle ont permis au Distributeur de comptabiliser des économies d'énergie totalisant 651,4 GWh pour des dépenses totales de 22,0 M\$.

<sup>10</sup> [Lettre en suivi de la décision D-2019-088](#) et Suivi du Plan directeur TEQ, réponse à la question 1.2 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.

<sup>11</sup> État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement 2020-2029 (R-4110-2019), HQD-4, document 6 révisé, page 15, (B-0106).

<sup>12</sup> D-2018-146, paragraphe 94.

<sup>13</sup> Soit le montant de la quote-part payable par les distributeurs d'énergie de 426 M\$ multiplié par la part selon les ratios financiers déterminés par TE pour l'électricité de 69 %.



1 Les résultats en économies d'énergie représentent un écart favorable de 210,4 GWh par  
 2 rapport à la cible cumulative pour ces années et un taux d'avancement de 83 % par rapport à  
 3 la cible d'économies d'énergie électrique du Plan directeur.

4 Ce dépassement en termes d'économies d'énergie est essentiellement attribuable :

- 5 • à l'influence du Distributeur en transformation du marché des produits efficaces  
 6 d'éclairage (2019) et de fenêtres et portes-fenêtres *Energy Star* (2019 et 2020) ;
- 7 • aux résultats supérieurs aux prévisions des volets *Piscines efficaces* (2020) dans  
 8 le cadre du *Programme Mieux consommer* et *Sensibilisation intégrée de*  
 9 *Sensibilisation Mieux consommer* (2020).

10 En plus des raisons justifiant les écarts budgétaires mentionnées dans les *Renseignements*  
 11 *fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2019*<sup>14</sup>, l'écart favorable de 11 M\$ observé pour  
 12 les trois premières années du Plan directeur s'explique comme suit :

- 13 • Nombre moindre de projets réalisés que prévu de rénovation énergétique de  
 14 bâtiments et de livraison de frigos et de récupération des vieux appareils dans le  
 15 cadre du *Programmes Ménages à faible revenu*, en raison notamment de la  
 16 pandémie de la COVID-19.
- 17 • Nombre moindre qu'initialement prévu de projets réalisés dans le cadre du  
 18 programme *Développement urbain durable* (DUD), et ce, malgré la comptabilisation  
 19 dans les résultats de 2020 des dépenses liées à la réalisation d'un bâtiment d'un  
 20 projet multi-phases complété en 2019. Puisque la réalisation des projets  
 21 admissibles à ce programme s'échelonne sur plusieurs années, la comptabilisation  
 22 des économies d'énergie et de l'aide financière versée peut être reportée dans le  
 23 temps. Au 31 décembre 2020, le Distributeur compte plusieurs demandes de  
 24 projets en voie de se réaliser.

### 3.2. Suivi des IEÉ au marché affaires

25 Le tableau 4 présente, pour les années 2018 à 2020, les dépenses réelles ainsi que les  
 26 économies d'énergie par programme visant la clientèle d'affaires.

**TABLEAU 4 :**  
**SUIVI DES PROGRAMMES AFFAIRES CII**  
**CUMULÉ 2018 À 2020**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2020		Prévision cumulative 2018-2020		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<b>Économies d'énergie</b>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Produits efficaces - Agricoles (38,1)	5,7	35,1	8,4	34,7	(2,7)	0,4	15,2	58,7
Programme Bâtiments (OIEÉB) (67,17)	48,5	353,3	61,5	419,4	(13,0)	(66,0)	102,9	703,4
Systèmes industriels (OIEÉSI) (38,2)	42,3	331,3	54,5	419,0	(12,2)	(87,7)	88,3	697,0
<b>Sous-total marché Affaires</b>	<b>96,5</b>	<b>719,7</b>	<b>124,5</b>	<b>873,1</b>	<b>(28,0)</b>	<b>(153,4)</b>	<b>206,5</b>	<b>1 459,1</b>

<sup>14</sup> R-9001-2019, HQD-8, document 1, p. 10.

1 Au marché affaires, pour les années 2018 à 2020, le Distributeur comptabilise des économies  
2 d'énergie totales de 719,7 GWh, soit un écart défavorable de 153,4 GWh (-18 %) par rapport  
3 au total de 873,1 GWh prévus. Ces résultats se sont réalisés avec une enveloppe totale  
4 moindre que prévu de 28,0 M\$ (-22 %). Avec de tels résultats, le Distributeur atteint un taux  
5 d'avancement de 47 % de la cible énergétique à l'horizon de Plan directeur, et ce, avec 49 %  
6 des budgets reconnus.

7 Ces résultats s'expliquent par :

- 8 • La très bonne performance de l'offre simplifiée en mesures prescriptives du  
9 programme *Systèmes industriels* dans le segment des petites et moyennes  
10 industries (PMI) ;
- 11 • Un nombre moindre que prévu de projets réalisés en 2019 par les grandes  
12 industries et dans les bâtiments commerciaux et institutionnels et, en 2020, en  
13 raison notamment de la pandémie de la COVID-19.

14 Toutefois, l'impact des bonifications du programme *Solutions efficaces* (appellation  
15 commerciale des programmes OIEÉB et OIEÉSI) introduites à l'été 2020<sup>15</sup> devrait se faire  
16 sentir dans les résultats du programme en 2021 et 2022. En effet, les entreprises peuvent  
17 maintenant obtenir un appui financier couvrant jusqu'à 75 % des dépenses admissibles pour  
18 plus de 200 mesures d'efficacité énergétique.

### 3.3. Suivi des IEE dans les réseaux autonomes

19 Le tableau 5 présente, pour les années 2018 à 2020, les dépenses réelles ainsi que les  
20 économies d'énergie par programme visant les clients des réseaux autonomes.

**TABLEAU 5 :  
SUIVI DES PROGRAMMES EN RÉSEAUX AUTONOMES  
CUMULÉ 2018 À 2020**

Programmes et activités du Distributeur	Réal cumulé 2018-2020		Prévision cumulative 2018-2020		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<i>Économies d'énergie</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
RA - Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie (82.2)	17,2	13,3	18,3	10,4	(1,1)	2,9	30,3	18,2
<b>Sous-total Réseaux autonomes</b>	<b>17,2</b>	<b>13,3</b>	<b>18,3</b>	<b>10,4</b>	<b>(1,1)</b>	<b>2,9</b>	<b>30,3</b>	<b>18,2</b>

21 En réseaux autonomes, le Distributeur présente un résultat cumulé 2018-2020 de 13,3 GWh  
22 au coût de 17,2 M\$. Le Distributeur atteint déjà 73 % de la cible à l'horizon du Plan directeur  
23 avec 57 % des budgets reconnus.

24 Malgré des résultats moindres que prévu en 2020 attribuables à l'annulation de projets liée à  
25 la pandémie de la COVID-19, l'écart énergétique demeure favorable. En effet, le succès du  
26 programme d'éclairage au Nunavik en 2019 compense la sous-performance en 2020 des  
27 programmes en réseaux autonomes.

<sup>15</sup> Réponse à la question 1.1 de la demande de renseignements de FCEI à la pièce HQD-2, document 5 du dossier R-4127-2020.

1 Néanmoins, le Distributeur poursuit ses travaux afin de développer un plan d'action pour la  
 2 poursuite des efforts en efficacité énergétique au Nunavik et de lancer de nouvelles initiatives  
 3 dans l'ensemble des réseaux autonomes. De plus, un concours a été lancé en 2020 visant  
 4 spécifiquement à faire connaître les façons d'adapter les comportements des clients en  
 5 matière de consommation d'énergie en période hivernale.

### 3.4. Suivi des interventions en gestion de la demande de puissance

6 Au résidentiel, comme illustré au tableau 6, les programmes de GDP présentent un impact  
 7 cumulé de 11,1 MW pour les années 2018 à 2020.

**TABLEAU 6 :**  
**SUIVI DES PROGRAMMES DE GESTION DE LA DEMANDE DE PUISSANCE – RÉSIDENTIEL**  
**CUMULÉ 2018 À 2020**

Programmes et activités du Distributeur	Réal cumulatif 2018-2020		Prévision cumulative 2018-2020		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<i>Gestion de la demande en puissance</i>	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)
Marché résidentiel (49,3)	9,5	11,1	12,1	94,6	(2,6)	(83,5)	19,5	98,2

8 Le non-déploiement du programme *Charges interruptibles résidentielles* (chauffe-eau)  
 9 explique les résultats en puissance inférieurs aux prévisions cumulées pour les années 2018  
 10 à 2020. Toutefois, le programme *Chauffe-eau à trois éléments* lancé en 2010 avec le fabricant  
 11 Giant continue d'obtenir de bons résultats grâce notamment à l'ajout, depuis juin 2018, d'un  
 12 incitatif financier à l'intention de l'acheteur de ce produit. Le service offert par Hilo, non prévu  
 13 au Plan directeur et encore à ses débuts, viendra peu à peu réduire les écarts énergétiques et  
 14 budgétaire liés aux interventions de GDP visant le marché résidentiel d'ici l'horizon du Plan  
 15 directeur.

## 4. CONCLUSION

16 Les résultats à ce jour sont globalement en ligne avec les prévisions énergétique et budgétaire  
 17 des années 2018 à 2020 du Plan directeur, et ce, malgré les effets de la pandémie de la  
 18 COVID-19 sur la participation des clients à certains programmes en 2020.

19 Considérant les améliorations qu'il a récemment apportées à son offre, la vigie constante qu'il  
 20 fait des nouvelles technologies et des tendances de marché ainsi que les activités de  
 21 commercialisation à venir, le Distributeur est confiant d'atteindre les cibles d'économies  
 22 d'énergie électrique prévues dans le Plan directeur à l'horizon 2023, voire de les surpasser.  
 23 D'ailleurs, le Distributeur a intégré des prévisions d'économies d'énergie à la hausse, par  
 24 rapport à sa contribution prévue au Plan directeur, dans sa prévision de la demande présentée  
 25 à l'État d'avancement 2020 de son Plan d'approvisionnement 2020-2029<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> *Supra* note 11.

- 1 Faisant suite à la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les*
- 2 *changements climatiques et à favoriser l'électrification* qui prévoit le maintien du Plan directeur
- 3 jusqu'au 31 mars 2026<sup>17</sup>, le Distributeur travaillera en collaboration avec MERN/TE à cette fin.

---

<sup>17</sup> L.Q.2020, chapitre 19, article 91.